



# Voter en Ontario

Votre guide sur le vote lors des élections provinciales et locales.



# Voter en Ontario

Participez activement à la construction de l'avenir de l'Ontario.

## Comment fonctionne une élection provinciale?

- › Une élection provinciale débute lorsque le premier ministre de l'Ontario décide de déclencher une élection.
- › Le lieutenant-gouverneur signe les décrets de convocation des électeurs, marquant ainsi le début officiel de l'élection.
- › L'Ontario est divisé en 124 circonscriptions électorales. Les candidats de chaque circonscription électorale s'inscrivent pour faire figurer leur nom sur les bulletins de vote et pouvoir commencer à faire campagne.
- › Les électeurs votent ensuite pour le (la) candidat(e) de leur choix dans leur circonscription électorale. Le (la) candidat(e) qui obtient le plus grand nombre de voix dans chaque circonscription en devient le (la) député(e).
- › C'est habituellement le parti politique comptant le plus grand nombre de députés élus qui forme le nouveau gouvernement provincial.
- › Les députés se réunissent à l'Assemblée législative de l'Ontario pour adopter des lois qui s'appliquent dans la province.

## Qui peut voter lors d'une élection provinciale?

Pour pouvoir voter lors d'une élection provinciale, vous devez remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin
- avoir la citoyenneté canadienne
- résider en Ontario

## Êtes-vous inscrit(e) pour voter?

**Oui** - Lorsqu'une élection provinciale sera déclenchée, vous recevrez par la poste une carte d'information de l'électeur vous indiquant où et quand voter.

**Non** - Vous pouvez actualiser ou ajouter vos renseignements électoraux de l'une des façons suivantes :

- › en ligne sur [vReg.InscriptionVoteON.ca](https://vReg.InscriptionVoteON.ca)
- › en personne à votre bureau électoral local
- › en personne lorsque vous irez voter

Vous aurez besoin d'une pièce d'identité comportant votre nom et votre adresse personnelle en Ontario. Pour consulter la liste des pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur [InscriptionVoteON.ca/identification-inscription](https://InscriptionVoteON.ca/identification-inscription).

## Comment voter?

Vous pouvez voter de l'une des façons suivantes :

- par la poste
- en personne à votre bureau électoral local
- en personne dans un bureau de vote par anticipation
- en personne le jour du scrutin
- au moyen des technologies d'aide au vote à votre bureau électoral local

## Comment voter en personne?

- › Rendez-vous dans un bureau de vote par anticipation, à votre bureau électoral local ou dans le lieu de vote qui vous sera attribué pour le jour du scrutin.
- › Présentez votre pièce d'identité à un membre du personnel électoral afin de recevoir un bulletin de vote.
- › Rendez-vous derrière un isoloir et laissez votre marque sur le bulletin de vote pour le (la) candidat(e) de votre choix.
- › Remettez votre bulletin de vote au membre du personnel électoral, qui le placera dans l'urne ou dans une tabulatrice.
- › Félicitations! Vous venez de voter!

## Voter lors des élections locales

Les élections locales en Ontario comprennent les élections des membres des conseils municipaux, des membres des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et des conseillers et conseillères scolaires.

Élections Ontario tient le Registre, qui vous permet de vous inscrire pour voter lors des élections provinciales et locales en Ontario. Rendez-vous sur [vReg.InscriptionVoteON.ca](https://vReg.InscriptionVoteON.ca) pour confirmer, actualiser ou ajouter vos coordonnées.



## Et si j'ai moins de 18 ans?

- › Si vous avez 16 ou 17 ans, que vous avez la citoyenneté canadienne et que vous résidez en Ontario, vous pouvez vous inscrire au **Registre ontarien des futurs votants**.
- › À votre 18<sup>e</sup> anniversaire, votre nom sera automatiquement ajouté au Registre.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour voter.

[elections.on.ca/fr](https://elections.on.ca/fr)

Rendez-vous sur [elections.on.ca/fr](https://elections.on.ca/fr)  
pour en savoir plus.